L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 AOUT 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 9 AOUT 1849.

AVIS.
Les soussignés ont l'honneur de prévenir les propriétaires de la Nouvelle-Orléans, que le Comptoir des Assurances Maritimes, Incendies et Risques de Mer et de Fleuves, Rue Royale, No. 32, vient de leur être confié par les propriétaires de ce Comptoir, MM. Thomas Motton, Gouverneur, Robert Tenner de la Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT:
CHARLES M. CONRAD.

AFFAIRE REY.

L'instruction de cette grave affaire est terminée. Les derniers témoins de l'accusation et de la défense ont été entendus hier soir, et il a été convenu de part et d'autre qu'on n'en produirait pas de nouveaux. Il ne restait plus qu'à faire entendre les plaidoiries. Le consul espagnol a prétendu alors au tribunal une déclaration assermentée portant qu'il attend du consul américain à la Havane un document nécessaire à la défense. Il s'agit d'un certificat de M. Campbell, lequel n'est transporté à bord de l'*Andrew Roog*, qu'il a proposé à Rey de le renvoyer aux Etats-Unis, et que l'ex-geôlier n'a pas accepté cette offre.

Cette demande de M. Carlos de Espana a donné entre l'avocat de district des E.-U. et le avocat de la défense une très longue discussion sur les pouvoirs et les attributs des consuls. Le certificat de M. Campbell constituerait-il une preuve? pourra-t-il être admis par le tribunal? La cour paraissait avoir des doutes. M. Duboucq a mis fin au débat en proposant de considérer ce certificat du consul américain à la Havane comme admis par le tribunal. Les plaidoiries seront basées sur cette *supposition* qui a sûrement moins aux jugés le temps de relire le certificat de M. Campbell arrivé à la Nouvelle-Orléans dans le deux demandé et avant que la Cour ne se soit encore prononcée, de savoir si le certificat doit être admis en preuve, et cela dite ajoute au dossier ne affaire.

Cette proposition a été acceptée, et le tribunal a dès lors que les plaidoiries commencera vers le tendemain aujourd'hui à cinq heures. Les débats seront clôturés par M. Duboucq qui analysera les témoignages et posera la question de fait et de droit.

Rey et Rey. — Une dépêche publiée dans le *Courrier de l'Orégon* se termine ce jugement:

"Le vaisseau français qui avait pour escorte une frégate de 60 canons, qui avait pour escorte une partie de l'escadre du Pacifique, est parti de la Californie, et se dirige vers le district de Columbia. Mais il est probable, et il est ainsi, il n'aurait pas de suite, le Dr. Martin Van Buren, qui a été le candidat du parti locofoco—parti qui a pour M. Cass, le dernier candidat du même parti, et pour M. Benton, le dernier candidat du même parti; et pour M. John Van Buren, le fils de M. Van Buren, et M. Brown, et M. Layton, tous immaculés locofocos, et M. Cass, le représente, cherche à soulever le Nord contre le Sud par des colères entre les deux sections. Pourquoi donc condamner Rey, si il est vraiment coupable? Pourquoi ne pas le laisser aller en Europe?"

Pourquoi? Pourquoi? Pourquoi?